



Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/14-627-832 du 24/03/2014

ORGANISATION DES CARRIERES DES SAENES ET TECHNICIENS DE RECHERCHE ET DE FORMATION

Références : décrets n° 2014 - 75 et n° 2014 - 77 du 29 janvier 2014 publiés au JORF du 31 janvier 2014

Destinataires : Mesdames et Messieurs les SAENES et Techniciens de Recherche et de Formation s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement et de service d'affectation

Dossier suivi par : pour les SAENES : Mme BOUTIÈRE, tel. : 04 42 91 72 30 - Mme SILVE, tel. : 04 42 91 72 29 / pour les TECH RF : Mme DUBOIS, tel. : 04 42 91 71 42 – Madame YAGUES, tel. : 04 42 91 70 26 - Fax : 04 42 91 70 06

Mel : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

- 1) Les décrets du 29 janvier 2014 cités en référence prévoient la modification des temps de passage dans certains échelons des trois grades des corps des SAENES et des Techniciens de Recherche et de Formation à compter du 1^{er} février 2014.

Cette réorganisation des carrières entraîne la nécessité de reclassement de tous les SAENES et Techniciens RF à compter du 1^{er} février 2014.

Le reclassement sera effectué prochainement à l'aide du module de gestion automatisée AGORA et prendra en compte :

- la campagne de promotions d'échelon dans l'ancienne grille pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 janvier 2014.
- le reclassement à la date du 1^{er} février 2014
- la campagne de promotions d'échelon dans la nouvelle grille pour la période du 1^{er} février 2014 au 31 août 2014.

Les arrêtés individuels de promotions d'échelon seront établis au titre de l'année scolaire 2013-2014 dès que possible lors de la mise à disposition du module informatique de gestion automatisée. Ils seront réputés annuler les arrêtés de promotion précédemment diffusés qui ont été établis dans l'ancienne grille.

- 2) Par ailleurs, les décrets cités en référence modifient comme suit les indices du premier grade, à compter du 1^{er} février 2014.

SAENES classe normale / TECH RF classe normale :

- échelon 1, ancien indice nouveau majoré : 314 nouvel indice nouveau majoré : 321
- échelon 2, ancien indice nouveau majoré : 316 nouvel indice nouveau majoré : 323

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille